

## SÉANCE ORDINAIRE du 06 novembre 2020

L'An deux mille vingt, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance huis clos à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2020

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole—Adjoints et Mme ABSOLU Véronique, M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme DE KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane—Conseillers Municipaux

Absent excusé : Mme VAQUETTE Anaïs

Secrétaire : Mme DE KONING Marieka

La Sous-Préfecture a préalablement été informée du changement de lieu des séances du conseil municipal et des mesures d'hygiène et de distanciation prises en raison du risque sanitaire (covid 19)

La séance a débuté par 1 minute de silence en mémoire de Bruno MORLET, conseiller municipal, décédé le 05 octobre dernier.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 02 octobre 2020

### **Délib 2020-039 - Autorisation de dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets d'envergure départementale ou supra-départementale du Département – « Projet Réhabilitation Auberge des 3 Ecluses »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

l'état d'avancement du projet d'acquisition de « l'Auberge des Trois Ecluses »,

**Vu** le projet de **rachat à l'EPFLi** et de **réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses**,

**Vu** la politique de mobilisation du Département pour accompagner les grands projets à rayonnement départemental ou supra-départemental

**Considérant** la possibilité de déposer une demande de financement dans le cadre d'appels à projet d'envergure départementale ou supra-départementale du Département (volet 4) – Année 2021,

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter la subvention de l'appel à projets d'envergure départementale ou supra-départementale 2021.

Le montant prévisionnel du rachat et des travaux s'élève à : 881.127,00€ HT,

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	%
Maîtrise Œuvre	37.595,00	45.114,00	<b>Département</b>	<b>440.564,00</b>	<b>50%</b>
Travaux	408.200,00	489.840,00	Etat	176.225,00	20%
Rachat à l'EPFLi	435.332,00	522.398,00	Région	88.113,00	10%
			Autofinancement (dont emprunt)	176.225,00	20%
Total dépenses	881.127,00	1.057.352,00	Total ressources	881.127,00	

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,  
Après en avoir délibéré :

- **Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département** dans le cadre de ce projet d'achat et de réhabilitation de l'auberge et à signer tous les documents s'y rapportant

- **Sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret au taux maximal dans le cadre de l'appel à projets d'envergure départementale ou supra-départementale – année 2021 (volet 4)**

#### **Délib 2020-40 - Suppression d'un poste d'attaché**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire de mairie – poste d'attaché au 31 octobre 2020,

Vu la délibération 2020-35 pour la création d'un poste de rédacteur à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup> pour assurer des fonctions de secrétaire de mairie, en remplacement du poste d'attaché,

Vu la prise de fonction au 1er novembre 2020 d'un agent non titulaire de droit public, dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au grade de rédacteur catégorie B de la filière administrative,

- **Le Maire propose au Conseil Municipal**

La suppression du poste d'attaché à temps partiel soit 30 /35<sup>ème</sup>

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

#### **Délib 2020-41 Groupement de commandes**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

**Vu** le Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante ;

Considérant tout bâtiment **dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 doit avoir fait l'objet d'un diagnostic au sens du code de santé publique. [Diagnostic Technique Amiante (DTA)]**. Ce diagnostic est seulement visuel. Il permet de savoir s'il y a une suspicion de présence d'amiante, et de prendre les mesures nécessaires en cas de travaux ou de détérioration naturelle du matériau.

- **Le Maire propose au Conseil Municipal**

**Vu** la proposition de la Communauté de Communes de constituer un groupement de commandes pour mise en place de Document Technique Amiante, aux communes intéressées,

**Vu** la proposition de convention de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la création d'un groupement de commandes en vue de la réalisation commune de DTA pour les bâtiments dont le permis de construire a été établi avant le 01/07/1997

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'APPROUVER la Convention d'un groupement de commandes en vue de constitution des DTA proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts ne Gâtinais,
- D'ACCEPTER les termes de la convention du groupement de commandes,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention

## **Délib 2020-42 Délibération modificative budget principal n°2020-02**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget primitif principal 2020 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Dépenses	
022-dépenses imprévues	-8 000,00	6413 – Personnel non titulaire	+ 8 000,00
<b>Total</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 8 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2020-02 du budget principal visant à augmenter les crédits du compte 6413 -en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2020.

## **Délib : 2020-43 - Renouvellement convention service médecine préventive avec CDGFPT**

Le Maire indique au Conseil que la convention établie avec le CDGFPT pour bénéficier du service de médecine préventive mis en place en janvier 2016 arrive à son terme ; le taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sera maintenu à 0.33% sur l'ensemble des rémunérations du personnel.

Une tarification spécifique est également mise en place pour limiter les absences injustifiées des agents aux visites médicales ou entretiens infirmiers fixée par le conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019 à :

- 80 euros pour l'absence injustifiée à une visite médicale
- 48 euros pour l'absence injustifiée à un entretien infirmier

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette convention et autorise le Maire à la signer (*convention annexée à la présente délibération*)

## **Adhésion à la fondation du patrimoine**

Le Maire explique l'intérêt d'adhérer à la fondation du patrimoine, notamment pour la restauration de l'église.

- possibilité de subvention
- bonification potentielle

Montant de l'adhésion 75 euro – approbation du conseil

## **Registre personnes vulnérables**

Information de Claude CASTEL, 2<sup>ème</sup> adjointe sur l'action de la commune auprès des personnes les plus vulnérables durant la crise sanitaire : appels réguliers pour prendre des nouvelles et apporter un soutien moral. Les actions menées sont à remonter auprès de la préfecture.

## **Points sur les avancés du projet de Grignon**

- Au niveau de l'Etat la demande de subvention DSIL a été déposée en préfecture. La préfecture a accusé réception conforme de notre dossier.
- Au niveau du département : dossier subvention volet 4 à déposer
- Au niveau de la région, présentation faite en visio-conférence auprès de Mme BEAUPERE de la région et M. COUVRANT du PETR.  
2 types de subvention sont possibles au niveau de la région
  - subvention pour le tourisme pour l'étage et les chambres
  - subvention pour l'isolation thermique
- Le rapport du bureau d'études énergétiques relève les points suivants :  
Isolation : proposition de matériaux biosourcés (couteux, mieux subventionnés)  
Chauffage : gaz non subventionné.  
Réflexion sur différents modes de chauffage avec les avantages et inconvénients
  - le chauffage air / air
  - le chauffage air / eau

- le chauffage aux plaquettes de bois
- Proposition d'études de faisabilité gratuites de l'ADEME

### **Demande de mise à disposition de la terrasse devant l'auberge**

Etant donné que la terrasse de l'auberge se trouve sur la propriété du département, la commune a fait une demande de mise à disposition auprès du département qui fait en retour une proposition de convention dont 2 éléments importants sont à relever :

- la durée de mise à disposition 5 ans renouvelable 1 fois, soit 10 ans au total
- le montant de la redevance 445 € / 5 ans fixé par une délibération, révisable annuellement.

Le conseil n'est pas d'accord avec cette proposition de convention. Il faudrait solliciter Mme BEAUDOIN, conseiller départemental à ce sujet.

### **Etude des ponts de la commune**

A la suite du diagnostic des ponts de la commune il a été relevé qu'il faudrait faire une demande d'aide pour une expertise auprès du département puisque la commune n'a ni les capacités techniques, ni les moyens financiers pour gérer une telle étude coûteuse.

Courrier fait en ce sens destiné au président du département Marc GAUDET, service CAP LOIRET.

### **Rappel des dossiers à mettre à jour**

- Plan communal de sauvegarde sous la responsabilité de Daniel LEROY, Le Maire pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs
- Document Unique qui doit être légalement mis à jour tous les ans, sous la responsabilité de Pascal FONTAINE, 1<sup>er</sup> Adjoint (réunion prévue le 17/11/20)

### **Ateliers informatiques**

Suite à la participation de certains administrés au bus numérique, ils avaient manifesté leur intérêt à mettre en place des formations continues au sein de la commune sous forme d'atelier. Un questionnaire préparé par M. Marteil va être envoyé auprès des intéressés pour recueillir leurs besoins. Cet atelier informatique pourrait faire partie d'une section du comité des fêtes.

### **Chauffage des locaux de la Mairie**

Depuis plusieurs mois le chauffage de la Mairie est régulièrement en panne. Le chauffagiste qui s'occupe de l'entretien de la chaudière gaz, a envoyé un devis de remplacement de la chaudière. D'autres entreprises seront sollicitées.

### **Voirie**

Un état des lieux des panneaux signalisations a été effectué. 95 panneaux de signalisations et 35 panneaux directionnels sont à changer. Un marquage au sol pour le stop de Châtenoy et le chemin des Charretiers est prévu pour des raisons de sécurité.

Des entreprises ont été sollicitées pour des devis.

Les panneaux de signalisation et marquage au sol pourraient être subventionnés à hauteur de 50% au travers des amendes de police et les panneaux directionnels voir s'il y a possibilité de les intégrer à la demande de subvention FAPO 2021 déjà demandée pour le diagnostic de l'église.

### **Bulletin municipal**

Rendez-vous avec l'imprimeur le 25/11.

Les associations ont été sollicités pour un article et photo à faire paraître dans le bulletin.

Dans l'article de l'Adapa prévoir une interview avec Pascal JAQUET sur la détresse des personnes âgées qu'il côtoie tous les jours.

## Divers

- Cérémonie du 11 novembre  
Suite aux directives de la préfecture, la cérémonie du 11 novembre sera limitée au nombre de 10 personnes. Elle se déroulera à 11h.
- Titularisation agent administratif  
Séverine AUBRY qui est à temps partiel 11/35<sup>ème</sup> au poste d'agent administratif est titularisée le 12/11/2020 après une période de stagiairisation d'un an. La décision a été prise en commun avec les 2 autres communes (Noyers et Thimory) dans lesquelles Séverine travaille.
- Commande de matériel  
Une armoire conçue pour le matériel ménager dans la salle polyvalente.  
Une vitrine d'affichage a été notamment commandée pour l'affichage du règlement intérieur du terrain de tennis et le planning des joueurs.
- Cimetière  
La demande de subvention FAPO étant acceptée, la commune a engagé les travaux d'exhumation des concessions en état d'abandon. Les travaux sont menés par l'entreprise CATON sur la semaine du 09 au 13 novembre.
- Information sur les remerciements de certaines associations pour les subventions accordées.
- CCAS  
Distribution des colis à organiser
- Rapport annuel 2019 de la Communauté de Commune Forêt et Gatinais  
Le Maire a présenté les grandes lignes du rapport annuel 2019 de la CCFG. Plusieurs exemplaires sont disponibles pour ceux qui veulent le lire.

Prochain conseil municipal le 4 décembre  
Séance levée à 22h20